

Code d'éthique et charte des droits des résidents



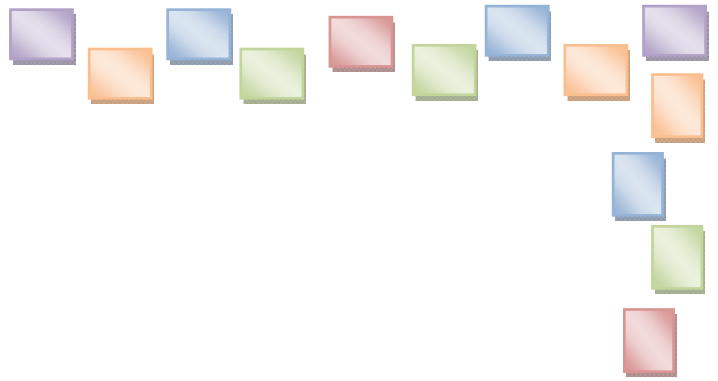
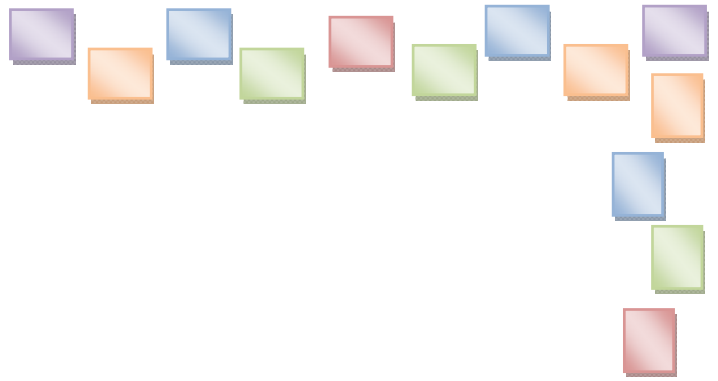


Table des matières

SA RAISON D'ÊTRE	3
SA DIFFUSION	4
LE RESPECT ET LA DIGNITÉ	4
L'INFORMATION ET LA CONFIDENTIALITÉ	9
DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ.....	13
L'AUTONOMIE	15
LA LIBERTÉ ET LES DROITS INDIVIDUELS	17
L'INTIMITÉ ET LA VIE PRIVÉE	19
LA SOLLICITATION	24
NOTRE MISSION	24
NOTRE PHILOSOPHIE D'INTERVENTION.....	24
NOS VALEURS ORGANISATIONNELLES.....	26



Parce que nous voulons offrir les meilleurs services

Le présent document, intitulé : *Code d'éthique et Charte des droits des résidents* a été conçu à l'intention des résidents du Centre d'hébergement du Boisé et de son personnel. Ce document s'appuie sur la mission, la philosophie d'intervention et sur les valeurs privilégiées par notre établissement. Il énonce les droits des résidents et précise, sous la forme d'engagements, la conduite attendue de la part de l'ensemble des personnes œuvrant dans le centre. Ces engagements doivent se traduire au quotidien dans la relation entre le personnel et les résidents, ainsi que dans les services offerts par notre établissement.

Le document précise également les responsabilités du résident. Nous reconnaissons, en effet, que le résident est un citoyen à part entière et nous croyons que celui-ci doit assumer ses obligations dans la mesure de ses capacités.

Le Code d'éthique et la Charte des droits des résidents répond aux exigences de l'article 233 de la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS, L.R.Q., Chapitre S4.2).

Sa raison d'être

Affirmer les valeurs qui doivent guider les actions des différents intervenants.

Promouvoir les droits des résidents.

Sensibiliser les personnes œuvrant dans le centre aux pratiques et aux conduites attendues dans l'exercice de leurs tâches.

Assurer une meilleure garantie du respect des droits des résidents.

Assurer la qualité des services et du milieu dans lequel ils sont donnés.

Sensibiliser les résidents et leurs répondants à leurs responsabilités.

Sa diffusion

Le présent document fait l'objet d'une diffusion auprès des résidents, de leurs familles ou de leurs représentants légaux, des membres du personnel des bénévoles, des stagiaires et de toute personne appelée à intervenir dans notre centre.

NOUS RESPECTONS VOS DROITS FONDAMENTAUX RECONNUS DANS LA LÉGISLATION QUÉBÉCOISE, NOTAMMENT VOTRE :

1. Droit au respect et à la dignité.
2. Droit à l'information et à la confidentialité.
3. Droit à des soins et des services de qualité.
4. Droit à l'autonomie.
5. Droit à la liberté et vos droits individuels.
6. Droit à l'intimité et à la vie privée.
7. Droit de vous opposer à la sollicitation.

LE RESPECT ET LA DIGNITÉ

Vous avez droit en tout temps d'avoir des relations empreintes de courtoisie, de douceur et d'amabilité avec les intervenants.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
Nommer le résident par le nom qu'il choisit et selon la formule qui lui convient.	Affirmer votre choix d'appellation.
Utiliser le « vous » en tout temps, sauf à la demande expresse du résident.	
Proscrire l'utilisation de formules infantilisantes ou de termes grossiers.	Dénoncer tout langage blessant ou choquant.

Vous avez le droit d'être considéré comme une personne à part entière avec vos émotions, vos besoins, vos désirs et vos particularités.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Agir en tout temps avec douceur et discernement.</p> <p>Utiliser un vocabulaire respectueux et un ton discret avec le résident et entre collègues.</p> <p>Planifier les interventions de la vie quotidienne selon les besoins et le rythme du résident.</p> <p>Répondre aux besoins de tous les résidents, aptes ou inaptes, avec le même intérêt et le même respect.</p> <p>Privilégier en tout temps la réponse au résident qui signale un besoin. (ex. : répondre aux cloches d'appel)</p> <p>Profiter le plus possible du temps passé auprès du résident pour communiquer avec lui.</p> <p>Créer un environnement favorable au repos pendant la sieste, la soirée et la nuit en tamisant la lumière, en diminuant le bruit et en baissant le ton de la voix.</p> <p>Assurer une tenue vestimentaire du résident décente et convenable afin de</p>	<p>Demeurer respectueux dans vos rapports avec les intervenants et les autres résidents.</p> <p>Utiliser un vocabulaire respectueux.</p>

préserver sa dignité.

Utiliser l'humour avec jugement et en respectant les valeurs du résident.

Recourir aux contacts physiques et interpersonnels de façon professionnelle et adaptée aux besoins.

Respecter la pudeur du résident lors des soins d'hygiène en recouvrant son corps, en fermant la porte de sa chambre, en tirant le rideau et en baissant la toile, s'il y a lieu.

Respecter le choix du résident de recevoir des soins d'hygiène par du personnel de même sexe que lui, dans la mesure des ressources disponibles.

Respecter les goûts alimentaires du résident.

Se retirer de la chambre pour tenir une conversation privée avec un collègue.

Faire connaître votre préférence.

Faire vos choix et demander des modifications au besoin.

**Vous avez le droit d'être protégé contre toute forme de violence,
d'abus, de négligence et de harcèlement.**

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Proscrire toute brusquerie, toute menace et toute violence physique, verbale ou psychologique envers le résident.</p>	<p>Faire part à l'infirmière responsable ou à une personne en autorité de toute forme de violence, d'abus, d'agression, de harcèlement dont vous seriez victime ou encore témoin.</p>
<p>Exclure tout lien intime d'amitié, amoureux ou sexuel, avec un résident.</p>	<p>Respecter les autres résidents quelque soit leur atteinte mentale ou physique.</p>
<p>S'abstenir de raconter ses problèmes personnels au résident ou à ses proches.</p>	<p>Éviter toute brusquerie, toute menace et toute violence physique, verbale ou psychologique envers les autres résidents.</p>
<p>Transmettre à la direction tout signe de négligence ou d'abus, de violence physique ou verbale, dont serait victime un résident.</p>	
<p>N'exercer aucune mesure de représailles auprès d'un résident.</p>	<p>Communiquer à l'infirmière responsable ou à la direction tout évènement qui vous semble être une mesure de représailles.</p>
<p>Exclure toute critique ou reproche, à l'endroit d'un résident dans ses interventions et dans ses conversations entre collègues.</p>	
<p>Préserver en tout temps l'intégrité physique et morale du résident.</p>	

Vous avez le droit de mourir dans la dignité et le respect de vos volontés.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Répondre, dans la mesure du possible, aux dernières volontés du résident, qu'elles soient verbales ou écrites.</p> <p>Accomplir toute intervention auprès de la personne en phase terminale avec le maximum de délicatesse, de tendresse et de calme.</p> <p>Respecter les valeurs spirituelles du résident jusqu'au dernier moment.</p> <p>Respecter la volonté du résident d'être réanimé ou non en cas d'urgence.</p> <p>Respecter le programme de soins palliatifs.</p> <p>Respecter le testament biologique.</p>	<p>Exprimer vos attentes à l'égard des interventions durant les derniers moments de vie.</p> <p>Exprimer vos volontés d'être réanimé ou non en cas d'urgence.</p> <p>Compléter un mandat en cas d'inaptitude et un testament biologique.</p>

L'INFORMATION ET LA CONFIDENTIALITÉ

Vous avez le droit d'être informé de l'existence des services, des options et des ressources disponibles au Centre d'hébergement du Boisé et ceux offerts par la communauté.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Transmettre l'information concernant les règles de vie et les activités quotidiennes du centre, les événements spéciaux, les menus, le Comité des usagers, l'actualité, etc.</p> <p>Informé le résident des soins et des services disponibles, et au besoin, le diriger vers une ressource externe appropriée en lui apportant toute l'assistance requise.</p> <p>Orienter le résident vers une ressource adéquate pour donner suite à la demande lorsque l'information n'est pas connue.</p>	<p>Exprimer vos préférences en contribuant à la rédaction de votre histoire de vie.</p>

Vous avez le droit d'avoir accès à votre dossier et d'obtenir l'assistance d'un professionnel qualifié pour vous aider à comprendre le contenu.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Orienter le résident ou son répondant vers la directrice des soins infirmiers pour assurer le suivi de la demande.</p>	<p>Faire la demande d'accès au dossier.</p>

Vous avez le droit d'être informé de tout incident ou accident susceptible d'entraîner des conséquences sur votre santé ou votre bien-être.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
L'infirmière responsable informe le résident ou son représentant de tout incident ou accident qui le concerne ainsi que des mesures correctives.	

Vous avez le droit d'obtenir des réponses à vos questions et de transmettre des informations.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Donner des réponses claires et précises aux questions du résident pour l'aider à mieux comprendre son état de santé, la nature et les effets des traitements et des médicaments en respectant les limites de sa fonction.</p> <p>Orienter le résident ou son répondant vers l'infirmière responsable pour assurer le suivi aux questions qui relèvent du médecin.</p> <p>Fournir des explications claires et précises au résident lorsqu'il n'est pas possible d'accéder à une requête.</p>	<p>Demander des explications lorsqu'une information ne semble pas précise ou qu'elle vous paraît incomplète.</p> <p>Préparer vos questions en vue de les poser aux intervenants.</p>

Vous avez le droit d'obtenir des explications précises sur les soins proposés afin de prendre une décision éclairée.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Expliquer clairement chaque intervention afin que le résident soit mieux préparé et qu'il soit en mesure de donner ou non son accord, et de connaître les conséquences de sa décision (ex. : examens, soins d'hygiène, traitements, activités, etc.).</p> <p>Aviser en tout temps le résident des interventions projetées avant même de le toucher.</p>	<p>Poser les questions qui vous préoccupent.</p> <p>Exprimer vos décisions clairement.</p>

Vous avez droit à la confidentialité.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>S'abstenir de tout commentaire sur le résident, son état de santé, ses comportements dans les aires communes et dans tout autre lieu à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.</p>	<p>Faire preuve de respect, de discrétion et de confidentialité envers les autres résidents. Certaines informations, même reçues sous le sceau de la confiance, doivent toutefois être communiquées à une personne en autorité si elles sont de nature à éclaircir une situation problématique.</p>
<p>S'en tenir à une discrétion rigoureuse par rapport à tout renseignement concernant le résident ou son dossier.</p>	<p>Éviter de poser des questions au personnel sur l'état de santé des autres résidents.</p>
<p>Remettre intact le courrier du résident.</p>	
<p>Demeurer discret sur les confidences reçues de la part d'un résident. Certaines informations doivent toutefois être communiquées à une personne en autorité si elles sont de nature à éclaircir une situation problématique.</p>	
<p>Se tenir à l'écart d'une conversation privée du résident et ne pas l'interrompre sans raison valable.</p>	
<p>Échanger des informations pertinentes et confidentielles concernant un résident uniquement avec une personne autorisée à connaître et traiter ces informations.</p>	

DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ

Vous avez droit à des services de santé adéquats et de qualité, dispensés de façon continue et personnalisée.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Aborder le résident avec respect et douceur, en le saluant et en lui expliquant la raison de sa présence.</p> <p>Se placer à la hauteur des yeux et face au résident pour lui parler et prendre le temps de s'arrêter pour lui répondre.</p> <p>Personnaliser sa façon de communiquer avec le résident en prenant soin de s'approcher, de hausser ou de baisser la voix et de bien articuler.</p> <p>Identifier et orienter dans le temps et l'espace le résident qui le requiert (ex. : « Bonjour, je suis Marie, votre préposée, c'est un beau lundi matin... »).</p> <p>Créer un climat agréable en offrant aide et collaboration mutuelle.</p> <p>Accorder un temps d'écoute à un résident qui en manifeste le besoin.</p>	<p>Collaborer avec les intervenants.</p> <p>Favoriser des rapports harmonieux et respectueux dans vos relations avec les intervenants et les autres résidents.</p>

S'attarder autant à la communication non-verbale que verbale et prendre pour acquis que la communication est toujours possible, quel qu'en soit la forme.

Faire preuve de souplesse dans l'accomplissement de sa tâche selon les circonstances.

Être observateur et créatif en vue d'adapter ses interventions aux réactions du résident.

Assurer une qualité de soins optimale en utilisant tout le matériel et les techniques disponibles.

Assurer le suivi nécessaire pour garantir la continuité des interventions.

Collaborer étroitement avec la famille et les bénévoles.

S'abstenir en tout temps de discuter et de régler un conflit entre employés devant le résident.

Soigner son apparence, se vêtir convenablement et éviter de se parfumer.

L'AUTONOMIE

Vous avez droit à la reconnaissance de vos capacités
et au respect de vos besoins.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Encourager le résident à actualiser son potentiel en prenant le temps d'obtenir sa collaboration et en respectant son individualité, son rythme et ses choix.</p> <p>Stimuler le résident à planifier lui-même des activités compatibles avec son état et lui permettre de se désister à la dernière minute.</p> <p>Encourager l'implication des familles au niveau du plan d'intervention, des soins, des activités de loisirs et de la vie quotidienne.</p> <p>Ajuster les interventions au rythme du résident et respecter ses incapacités et ses déficiences.</p> <p>Proposer des activités dans le but de stimuler et de maintenir l'autonomie du résident.</p> <p>Laisser au résident le choix de sa tenue vestimentaire en le guidant au besoin.</p> <p>Laisser au résident le choix de son menu en lui expliquant le pourquoi de</p>	<p>Signifier vos besoins et vos attentes.</p> <p>Participer, autant que possible, aux rencontres concernant votre plan d'intervention.</p>

<p>sa diète.</p> <p>Respecter le refus du résident de s'alimenter tout en documentant sa décision.</p> <p>Laisser au résident le choix de ses loisirs tout en étant un agent motivateur.</p>	
--	--

Vous avez droit de participer à toute décision pouvant affecter votre état de santé ou votre bien-être.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Informé le résident de l'existence de l'équipe interdisciplinaire et favoriser sa participation active. En cas d'absence du résident l'informer du résultat d'une telle rencontre.</p> <p>S'assurer du consentement libre et éclairé du résident avant de le soumettre à tout prélèvement, traitement ou toute autre intervention, sous réserve des cas d'urgence.</p> <p>Respecter le refus du résident, après s'être assuré de sa bonne compréhension sur les options de soins ou de services proposées ainsi que sur les risques et conséquences associés à chacune d'entre elles.</p>	<p>Collaborer et participer à l'élaboration de votre plan d'intervention en communiquant toutes les informations utiles à son élaboration ou à sa révision.</p> <p>Assurer vous d'avoir bien compris les risques et les conséquences de vos choix.</p>

Vous avez le droit d'administrer vos biens.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
Signaler à l'infirmière responsable tout problème éprouvé par le résident dans la gestion de ses biens.	Administrer vos biens et en disposer librement.
	Exprimer votre besoin d'assistance si tel est le cas.
Refuser tout argent, cadeau, legs de la part d'un résident.	Si vous désirez marquer votre appréciation, offrez un présent que les membres de l'équipe pourront se partager entre eux.

LA LIBERTÉ ET LES DROITS INDIVIDUELS

Vous avez le droit de porter plainte en cas d'insatisfaction face aux soins et services.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
Faire preuve d'écoute face aux critiques formulées par le résident.	Exprimer votre insatisfaction aux personnes immédiatement concernées et rechercher avec elles les solutions.
Valider le besoin d'assistance du résident qui désire faire une plainte et offrir le soutien approprié.	Demander à une personne de votre choix de vous accompagner et de vous assister si vous le désirez.
Référer les plaintes à la Commissaire aux plaintes et à la qualité des services.	Recourir au régime d'examen des plaintes lorsque le problème perdure.
	Fournir toute l'information requise au traitement de la plainte.

Vous avez droit au respect de vos valeurs morales et spirituelles.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
Respecter les croyances du résident et lui faciliter l'accès aux services qui y sont reliés. Informé le résident des services de pastorale offerts par le centre.	Communiquer vos attentes relatives à vos besoins spirituels et religieux.

Vous avez droit à la liberté d'opinion, d'expression et d'association.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
Informé le résident de l'existence du comité des usagers. Encourager la participation du résident au comité des usagers ou aux activités de ce dernier. Favoriser la libre expression du résident et respecter ses opinions. Respecter les sentiments exprimés par le résident et faire preuve de tolérance face à des manifestations émotives liées à son état de santé.	Manifester votre intérêt à y participer. Participer activement.

L'INTIMITÉ ET LA VIE PRIVÉE

Vous avez droit à votre intimité.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Respecter la vie intime du résident, son univers personnel, son besoin de recevoir de la visite en toute intimité et son besoin de solitude.</p> <p>Être discret à l'égard des faits ou d'informations dont la divulgation pourrait porter atteinte à la vie privée du résident.</p> <p>Adopter une attitude positive, compréhensive et discrète à l'égard d'une relation amicale ou amoureuse du résident.</p> <p>Éviter de s'immiscer dans les affaires personnelles du résident.</p>	<p>Exercer votre droit à l'intimité en tout respect de l'intimité des autres résidents.</p>

Vous avez le droit de personnaliser votre espace de vie.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Favoriser la personnalisation de la chambre en tenant compte des soins de santé à donner, de la sécurité, de l'espace disponible et de l'entretien ménager requis.</p> <p>Faire en sorte que le résident puisse avoir ses effets personnels à sa portée et lui en faciliter l'utilisation.</p> <p>Manipuler avec respect et attention les objets des résidents.</p>	<p>Exprimer vos goûts et vos priorités dans l'aménagement de votre environnement immédiat dans le respect des consignes indiquées dans votre guide d'accueil sur le sujet.</p>

Vous avez droit à un environnement calme, reposant, propre et sécuritaire.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Se préoccuper en tout temps de la santé, du bien-être et de la sécurité du résident.</p> <p>Adopter des comportements qui favorisent une atmosphère paisible en évitant le bruit.</p> <p>Exercer la vigilance appropriée afin de minimiser les risques d'accidents et d'assurer le maintien de l'ordre et de la propreté des lieux.</p>	<p>Prévenir dans la mesure du possible toute situation risquée pour votre état de santé et votre bien-être et celui des autres résidents.</p>

Vous avez droit au respect de votre vie privée.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Frapper à la porte du résident avant d'entrer dans sa chambre et, selon l'état du résident, attendre une réponse avant d'y pénétrer.</p>	
<p>Préserver la pudeur et l'intimité du résident lors de la dispensation des soins et des services d'hygiène.</p>	
<p>Respecter la volonté du résident qui exige d'être présent lors des travaux d'entretien de sa chambre.</p>	
<p>Respecter les goûts du résident dans la disposition des meubles et objets personnels, dans ses choix musicaux et émissions télévisées (ex. : ouvrir le téléviseur à l'émission préférée du résident et non à celle du personnel).</p>	
<p>Prendre un soin méticuleux des effets personnels du résident et ne pas les utiliser à des fins personnelles (ex. : le téléphone, journaux, revues).</p>	
<p>Respecter l'horaire choisi par le résident pour ses activités, y compris les heures de lever et de coucher en tenant compte des ressources disponibles.</p>	
<p>Appliquer la politique sur l'usage du tabac.</p>	<p>Respecter la politique sur l'usage du tabac.</p>

Vous avez droit à la sauvegarde de votre dignité, de votre honneur et de votre réputation.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
<p>Traiter le résident sans aucune discrimination et en toute égalité avec la même attention pour tous les résidents, en tenant compte de leurs besoins et de l'organisation.</p>	<p>Traiter les membres du personnel sans aucune discrimination et en toute égalité.</p> <p>Exercer votre droit d'accepter ou de refuser l'offre de services proposée par l'établissement en fonction des ressources disponibles tout en ayant considéré les conséquences de votre décision.</p> <p>Informez la directrice des soins infirmiers des difficultés rencontrées en cette matière afin d'obtenir l'aide appropriée à la situation.</p>
<p>Motiver le résident à conserver sa fierté et son autonomie en l'encourageant à exprimer ses goûts et ses choix.</p>	
<p>Traiter le résident souffrant d'incontinence avec respect et dignité et mettre en œuvre tous les efforts pour lui donner les soins requis.</p>	
<p>Faire preuve de discrétion en évitant de commenter dans tout espace commun le comportement d'un résident, son état de santé ou encore les mesures de prévention des infections à prendre à son sujet.</p>	



LA SOLLICITATION

Vous avez le droit de refuser que vos renseignements personnels soient utilisés aux fins de sollicitation ou de participation à un sondage.

ENGAGEMENTS	
DE L'INTERVENANT	DU RÉSIDENT ET DE SES PROCHES
S'assurer de l'autorisation du résident avant de communiquer ses renseignements personnels en vue d'une sollicitation ou d'un sondage.	Exprimer clairement vos choix.

Notre mission

Notre mission est d'offrir un milieu de vie de qualité et sécuritaire aux adultes et aux personnes âgées qui ne sont plus en mesure de vivre à la maison, en leur fournissant une gamme de services intégrés de santé et de services sociaux, notamment des services d'évaluation, de traitement, de réadaptation, d'accompagnement et d'hébergement, qui respectent les besoins, les goûts, les habitudes et les valeurs des personnes et de leur famille, et ce, en vue d'assurer leur bien-être et leur épanouissement.

Notre philosophie d'intervention

Notre façon d'intervenir se fonde sur notre vision d'un service qui s'intéresse avant tout au bien-être des résidents. Tous les intervenants du Centre sont mobilisés autour d'un idéal à atteindre :

Offrir les meilleurs services aux résidents

Pour ce faire, tous les intervenants mettent en place les conditions pour que ceux-ci :

- conservent et développent leur autonomie;
- exercent leur liberté de décider et de choisir;
- jouissent d'une relation humaine de qualité;
- maintiennent des liens significatifs avec leur famille, leurs proches et la collectivité;
- reçoivent les services de qualité requis par leur condition;
- soient respectés dans leurs droits;

- bénéficient d'un ensemble d'activités visant leur qualité de vie;
- disposent du temps requis pour réaliser les activités à leur rythme.

Nos valeurs organisationnelles

La qualité

- des soins et des services dispensés par le personnel;
- du milieu de vie;
- du milieu de travail;
- dans la communication;
- dans le savoir-être.

Le respect

- des résidents et de leurs droits;
- des collègues;
- du code d'éthique et des directives internes;
- des différences entre les individus.

La responsabilité

- de la direction et du personnel dans l'actualisation de la mission et de la philosophie d'intervention du centre;
- de la direction et du personnel dans les relations avec les résidents et leur famille;
- des membres du personnel de privilégier le travail d'équipe;
- de la direction de valoriser la contribution du personnel à la réalisation de la mission du centre;
- des résidents, dans la mesure de leur capacité, à s'informer, à décider et à participer à leurs soins de santé et à leur bien-être.

Mise à jour le 2009-01-09

\\FILESVR01\Public\Direction\CODE D'ÉTHIQUE\CHARTRE DES DROITS ET CODE D'ÉTHIQUE FINAL.doc